

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION

Encadrement Secteur Sportif option activités physiques pour tous

Niveau BAC+1 (niveau 4) · Titre inscrit au RNCP (fiche 36328)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation CS ESS vise à développer des compétences en management sportif, en encadrement pédagogique et en gestion administrative et financière. Elle prépare les professionnels à coordonner des activités sportives, assurer la sécurité, promouvoir le sport et innover dans les pratiques. L'objectif est de former des responsables capables de gérer des structures sportives avec efficacité et d'évoluer vers des postes à responsabilités.

Aptitudes à l'emploi · organisation - planification - management - prévention - gestion d'équipe - adaptabilité

Compétence · Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

- > Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- > Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- > Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

Compétence · Mobiliser les techniques pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

- > Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention
- > Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention
- > Garantir des conditions de pratique en sécurité



FORMATION

Durée

1 an en alternance sous contrat d'apprentissage.
Durée variable selon le lieu de formation.

Dates de démarrage de la formation

Rentrée en septembre
Date variable selon le lieu de formation.

Lieux de formation possibles

- > CFA SPORT & ANIMATION - Craponne (69)
- > PROFESSION SPORT 38 - Eybens (38)

Coût de formation

Formation financée par les OPCO*. Gratuite pour les apprentis et les employeurs privés.

*Opérateurs de Compétences



MODALITÉS DE RECRUTEMENT & DÉLAIS D'ACCÈS

- > Être validé pour l'intégration de la formation : étude du dossier et/ou entretien de motivation,
- > Satisfaire à un niveau d'exigence technique et sécuritaire qui correspond au niveau de compétences attendu à l'épreuve d'éducation physique et sportive du baccalauréat professionnel dans les activités sportives

DÉLAIS D'ACCÈS : les différentes étapes du recrutement mentionnées ci-dessus se réalisent entre le mois de janvier/ février et la date d'entrée en formation.

Le recrutement s'organise à partir du mois de janvier/février par le dépôt d'un dossier d'inscription aux TEP auprès de l'une de nos structures de formation partenaires.



PRÉ-REQUIS

- > Être âgé de 16 ans minimum et de 29 ans révolus* à la signature du contrat d'apprentissage
- > Avoir été recensé
- > Être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau 4
- > Avoir validé les tests d'exigences préalables (TEP) de l'option sportive choisie

*Pas de condition d'âge maximum pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou de dérogations spécifiques.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).



ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez notre référente H+ :
Virginie PREVOST : referent-handicap@ifa.asso.fr



ET APRÈS LA FORMATION ?

Que fait le titulaire du CS ?

Le titulaire du CS Encadrement Secteur Sportif encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique à visée de découverte, d'animation, d'apprentissage et d'éducation. Il peut s'occuper de l'animation, de la gestion de projet et de l'administration d'entreprises dans le secteur sportif.

Emplois accessibles

- > **Postes** : conseiller sportif, éducateur sportif polyvalent ou spécialisé, coach, entraîneur, etc.
- > **Divers secteurs** : des écoles, des associations, des clubs sportifs, des comités départementaux, des municipalités, des clubs de loisirs, de remise en forme, d'entretien, des espaces aquatiques, thalassothérapie, des complexes hôteliers, hôtellerie de plein air, etc.

Poursuite d'études

- > DE JEPS Développement Projets Territoires et Réseaux (niv. BAC+2)
- > DEUST Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles (niveau BAC+2)

Équivalences

Nous contacter pour étudier les éventuelles possibilités d'équivalences.

Passerelles

Nous contacter pour étudier les éventuelles passerelles possibles (en fonction du parcours et du site de formation).

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION

Encadrement Secteur Sportif

option activités physiques pour tous

Niveau BAC+1 (niveau 4) · Titre inscrit au RNCP (fiche 36328)



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le certificat de spécialisation est validé tout au long de la formation avec la mise en place de jury de certification. Il est présidé par un inspecteur appartenant à l'Éducation Nationale et composé à parts égales :

- **d'enseignants** appartenant à l'enseignement public ou privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage
- **de professionnels employeurs** et salariés correspondant au champ du diplôme.

L'évaluation se constitue d'un contrôle en cours de formation (CCF) :

Épreuve	Mode	Coef.
UC1 - Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage	CCF	1
UC2 - Mobiliser les techniques pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage	CCF	1

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36328/>